



C.C.E. DU 19 JUIN 2008 :

L'UNITE SYNDICALE FACE A L'ARROGANCE DE LA DIRECTION

SCHEMA

DIRECTEUR IMMOBILIER D'ILE-DE-FRANCE

Dès le début de séance, une intervention commune des 5 Organisations Syndicales rappelle que le transfert des immeubles (Opéra, République et Carré Pleyel) occasionnera un allongement du temps de trajet domicile/travail et que les mesures d'accompagnement proposées ne permettent pas de neutraliser les effets induits autant sur la santé que sur l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle des salariés.

Devant le refus de la part de la Direction de reporter l'avis du CCE sur les mesures d'accompagnement et de poursuivre la négociation, l'ensemble des O.S. a décidé de ne plus siéger dans les CE et CHSCT des périmètres concernés (Siège et annexes, Pleyel, République) jusqu'à reprise du dialogue.

La CGT a, par ailleurs, rappelé que les salariés des UAC ont déjà subi de nombreuses restructurations, qu'ils ont une moyenne d'âge élevée et que le risque de souffrance au travail sera manifeste pour nombre d'entre eux.

Enfin, la CGT soutient activement l'intersyndicale unie du Carré Pleyel, qui est en lutte contre la fermeture du site.

Par ailleurs, en ce qui concerne le site d'accueil de Villejuif, la Direction semble opposée à la création de commerces de proximité, qui nuiraient à l'image de la Direction Générale de LCL. Belle leçon pour le développement du tissu économique et social et pour le bien être des salariés.

POLITIQUE DE L'EMPLOI 2007/2009

La Direction poursuit la baisse des effectifs (- 1.280 ETP au 31.12.07 par rapport au 31.12.06). Son plan de destruction des emplois est en marche, l'objectif est d'atteindre la suppression de 3.519 ETP d'ici 2010.

A l'instar des autres Organisations Syndicales, la CGT a souhaité connaître le nombre d'embauches de salariés âgés de 45 ans et plus, le nombre d'embauches des handicapés, le bilan de l'accord passé avec l'ANPE. Ces éléments nous seront fournis ultérieurement.

La CGT a, par ailleurs, rappelé que le nombre de jeunes embauchés quittant LCL (538 ETP pour la seule année 2007) était significatif d'une mauvaise politique salariale et de conditions de travail toujours détériorées. Si LCL ne change pas de stratégie en la matière, l'entreprise risque de se retrouver face à un problème majeur, du fait qu'il n'y aura plus assez de jeunes sur le marché de l'emploi. LCL a donc tout intérêt à se doter d'une véritable politique salariale, de formation, d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de ses salariés, y compris pour les seniors.

PARTENARIAT ENTRE LCL ET LA BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE (BESV)

Dans six agences d'Ile-de-France, LCL met à disposition ses locaux pour que la BESV puisse transférer des fonds vers sa maison mère au Portugal, dont Crédit Agricole SA détient 25 % des parts et la majorité de sa filiale d'assurances. Cette opération étant certainement lourde et coûteuse pour le Crédit Agricole Ile-de-France, c'est aujourd'hui LCL qui doit la reprendre en charge. (Comme d'habitude, sic).

Par ailleurs, il semblerait que LCL pourrait gagner de nouveaux clients. Qu'une autre banque de droit français travaille dans les locaux de LCL, pour compte de LCL, cela s'apparente à un non respect de la concurrence et à un délit de marchandage. Mais n'ayons crainte, si le Crédit Agricole Ile-de-France nous a gracieusement offert cette opération, c'est bien parce qu'il y a rien à en tirer, sauf pour la maison mère au Portugal.

En ce qui concerne les conditions de travail, il semblerait que dans certaines agences il n'y ait pas de locaux disponibles et que l'on demande aux salariés de LCL de faire, pendant les permanences

de la BESV, des démarches à l'extérieur pour libérer un poste de travail.

La CGT a exigé que les CHSCT concernés soient consultés. La Direction refuse et campe sur ses positions.

du Comité d'Etablissement concerné, sous couvert d'anonymat. En dernier lieu, c'est bien à la CNE de trancher, **toujours sous couvert d'anonymat.**

COMMISSION NATIONALE D'ENTRAIDE

La CGT a rappelé l'article 15 du règlement intérieur : « toute demande de recours d'un salarié doit être présentée obligatoirement par l'Assistant(e) Social(e) ».

Il apparaît que le budget de la CNE, diminuant déjà largement d'année en année, ne soit utilisé qu'à 50 %. Pourtant, ce budget appartient aux salariés. Il est géré par des commissaires du CCE, appartenant à l'ensemble des Organisations Syndicales.

Si de nombreux dossiers ne transitent plus par la CNE, ce n'est pas la faute des Assistant(e)s Social(e)s, dont nous respectons le professionnalisme et la déontologie, mais de directives de la DRHG, dont le but non avoué depuis des années est de reprendre en mains les activités sociales, dont la CNE (ce qui se pratique dans certaines filiales du Groupe Crédit Agricole).

Il est clair qu'un salarié a le droit de présenter son dossier, accompagné des justificatifs. L'Assistant(e) Social(e) émettra un avis, tout comme le Secrétaire

LIONVIE OPPORTUNITES

Suite à notre lettre ouverte à Christian DUVILLET, Directeur Général, nous avons reçu une réponse de Laurent PAILLASSOT, Directeur Général Adjoint, que nous tenons à votre disposition sur demande.

En fait, dans le contrat, il était effectivement stipulé que la garantie du capital pouvait être amputée de frais de gestion et de la garantie décès. Mais ces éléments étaient écrits en caractères si minuscules, qu'il était pratiquement impossible de les lire. En tout état de cause, ce contrat à l'époque n'était pas vendu aux clients en leur expliquant les clauses qui les pénalisent aujourd'hui et qui les pénaliseront également au mois d'Août.

Il aurait été plus judicieux de la part de la Direction de donner aux conseillers des argumentaires plus convaincants pour les clients mécontents, qui se sentiraient lésés. En tout état de cause, il reviendra au DGA et même à la hiérarchie supérieure de régler les problèmes pouvant se présenter.

Là encore, nous n'avons pas la garantie que Prédica, qui initie le contrat, prendra en charge les frais liés à cette opération lors de restitutions partielles aux clients.

LA CGT LCL NORD OUEST SUR INTERNET. WWW.BREFINFOSCGT.ORG

LA PROCHAINE REUNION DU CCE DEVRAIT SE TENIR LE 10 JUILLET 2008

Vous pouvez nous joindre par téléphone, lotus, mail



Je souhaite adhérer à la C.G.T

Nom et PrénomDate de Naissance :.....

Service/Unité : Téléphone :

Classification :

Le montant de la cotisation est de 1% du salaire net mensuel à régler, prioritairement, par virement sur le compte du Syndicat.

Date :

Signature

A retourner à

CGT LCL – ROUBAIX 8200 OU LE HAVRE 6500